DU 05.09.2011 AU 13.02.2012

Demande d'autorisation d'exploiter "Le Grenier" à Troistorrents

Demande présentée par Mme Ruth Métral, domiciliée à Troistorrents. Hébergement de faible importance, avec prestations. Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Demande d'autorisation d'exploiter "La Ferme du Pas" à Troistorrents

Demande présentée par Mme Agnès Henri, domiciliée à Troistorrents. Hébergement de faible importance, avec prestations. Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Demande d'autorisation d'exploiter "Le Crystal Pub" à Morgins

Considérants :

Demande présentée par M. Nicolas Dubosson, domicilié à Morgins.

Heures d'ouverture : 08h30 à 23h00.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Trail des Dents-du-Midi - Demande de sponsoring

Le Conseil municipal décide de verser un montant de Fr. 500.--.

Demande d'accord de principe étude installation poste "Eurorelais"

Dans le cadre des activités des ISLM SA, la demande d'un poste "Eurorelais" pour les camping-cars est de plus en plus demandée par les touristes (idem à Champéry).

La pose d'une telle installation nécessite de l'eau, de l'électricité et une évacuation aux égouts. Le Conseil municipal accepte la demande d'ISLM SA d'étudier la possibilité de la pose d'une telle installation.

Construction bâtiment administratif - Mandats d'ingénieurs CVS, E et civil

Le Conseil municipal décide d'adjuger les mandats auprès des bureaux suivants :

ingénieurs CVS: à TECHNOSERVICE ENGINEERING SA, Martigny;

ingénieur E : à PROTECH, Saxon;

ingénieur civil : à ALPATEC SA, Martigny.

Parking communal - Mandats d'ingénieurs CVS et E

Le Conseil municipal décide d'adjuger les mandats auprès des bureaux suivants :

ingénieurs CVS: à TECHNOSERVICE ENGINEERING SA, Martigny;

ingénieur E : à PROTECH, Saxon.

Projet de défense contre les chutes de pierres "Bertheux" - Déclaration d'engagement

Le Conseil municipal accepte la réalisation de ce projet pour un montant de Fr. 320.000.--.

Aménagement du bas de la Tine à Morgins - Mesures urgentes - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Charles Gasser SA à Vouvry, pour le montant de Fr. 176.657,75 TTC.

Cabines téléphoniques publiques - Renonciation à l'exploitation par Swisscom

Correspondance de Swisscom du 09.09.2011 demandant l'accord du Conseil municipal pour la suppression de 3 cabines téléphoniques situées sur notre territoire, soit sur la place du Village à Troistorrents, la place du Village à Morgins et le chemin de la piscine à Morgins Le Conseil municipal accepte seulement la suppression de la cabine téléphonique située au chemin

Le Conseil municipal accepte seulement la suppression de la cabine telephonique située au chemir de la Piscine à Morgins.

Convention avec la SATOM pour la gestion des résidus alimentaires

La SATOM s'est approchée de nous afin de signer une convention avec la commune pour la gestion des déchets alimentaires.

Le travail de l'administration serait d'écrire un courrier aux différents commerces (restaurant, café, etc..) afin de valider la démarche et de donner le mandat de gestion du suivi et du ramassage à SATOM (y.c.lavage des containers).

La SATOM facture à la commune Fr. 25.--/levée de container.

Le Conseil municipal accepte la convention de SATOM tout en demandant d'enlever les notions d'exclusivités.

Centre sportif Morgins - Défrichement

Vu la décision de la commission bourgeoisiale favorable à la demande de défrichement.

Le Conseil municipal accepte de soumettre la demande de défrichement su service cantonal de développement territorial pour préavis.

Location du chalet du Jorat

Après avoir pris connaissance par mail de la nouvelle proposition du ski-club,,la commission bourgeoisiale est favorable à poursuivre le bail aux conditions proposées, mais avec certaines réserves concernant l'avenir de ce bien bourgeoisial.

La commission bourgeoisiale examinera l'avenir de ce chalet et l'assemblée bourgeoisiale décidera. Le Conseil municipal accepte la proposition en y incluant la clause : "contrat renouvelable tacitement d'année en année et dénonciation du contrat six mois avant la fin d'une année civile pour les deux parties".

Alpage de Fécon - Travaux de maçonnerie et béton - Adjudication

Tableau d'ouverture des soumissions du 20.09.2011.

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Alain Moret à Troistorrents, pour le montant de Fr. 29.691,35 TTC.

Budget 2011-2012 Morgins Tourisme

Présentation, par Direction de Morgins Tourisme.

Le Conseil municipal accepte le budget 2011-2012 qui se boucle avec un bénéfice de Fr. 26,75. A voir la dépense concernant Chablais Tourisme (Fr. 54.000.--) si elle ne doit pas figurer dans les comptes 2010-2011.

<u>Projet de construction bâtiment pour sociétés à Fayot - Adjudication bureaux d'ingénieurs civils et CVS</u>

Le Conseil municipal adjuge les travaux aux bureaux d'ingénieurs suivants :

- CVS : à JYCtechnic Sàrl, Isérables, pour le montant de Fr. 15.600.-- TTC:
- civil: Pierre-Marie Fornage SA, Monthey, pour le montant de Fr. 16.000.-- TTC.

Budget 2012 Paroisse Catholique Troistorrents-Morgins

Soumission du budget 2012 de la Paroisse Catholique de Troistorrents-Morgins.

Le Conseil municipal approuve le budget qui se boucle avec une participation communale de Fr. 300.550.--.

D'autre part, il nomme M. Eric Donnet-Monay, contrôleur des comptes de la Paroisse en remplacement de Mme Marcia Velasquez.

Parking communal - Mandat d'ingénieur civil

Le Conseil municipal adjuge le mandat au groupement pluridisciplinaire G.I. Troistorrents, Sd Ingénierie Dénériaz & Pralong Sion SA et BEG SA, Bureau d'Etudes Géologiques SA, Sion.

Nettoyage du torrent "Verdan" - Acceptation du devis

Devis effectué par notre service forestier pour un montant total de Fr. 14.492.--. Le Conseil municipal accepte d'adjuger ces travaux de gré à gré au service forestier.

Centre sportif Morgins - Réfection des tennis - Adjudication terrassement

Le Conseil municipal adjuge les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Michaud & Mariaux SA, pour le montant de Fr. 419.547,60 TTC.

Projet de convention entre la Bourgeoisie de Troistorrents et Télémorgins SA

Le Conseil municipal accepte cette nouvelle convention

Travaux forêt de protection secteur "La Chilière" - Adjudication transport d'hélicoptère

Le Conseil municipal adjuge le transport à l'entreprise Eagle-Helicopter SA à Sion, pour le montant de Fr. 83.453.20 TTC.

Conservatoire cantonal - Participation financière

Lettre du 10.10.2011 du Conservatoire cantonal demandant une aide financière. Les années précédentes, nous versions Fr. 200.-- par élève. A à savoir que nous comptons 9 élèves inscrits au Conservatoire à ce jour.

Le Conseil municipal accepte de reconduire notre participation de Fr. 200.-- par élève.

Budget 2012 Paroisse protestante

Le budget 2012 est équilibré (bénéfice Fr. 211.--). La participation des communes sera versée sur la base de la nouvelle convention, au prorata du nombre de protestants. Le Conseil municipal accepte ce budget.

Interconnexion des réseaux d'eau entre les communes de Monthey et Troistorrents

Lieu de la chambre : chemin des Fontaines sur la commune de Monthey.

Le Conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux pour un coût de Fr. 45.000.--, avec une répartition de 50-50 %.

Travaux spéciaux sur le bord du lit du torrent de la Tine - Acceptation du devis

Devis effectué par notre service forestier pour un montant total de Fr. 10.645,60. Dans le but d'obtenir des subventions, le Conseil municipal doit accepter ledit devis Le Conseil municipal accepte d'adjuger ces travaux de gré à gré au service forestier.

Valorisation de la filière du val d'Illiez

Le Conseil municipal a pris connaissance des documents et accepte de participer à l'étude de planification (participation des communes : 20 %).

Communication des décisions fiscales exercice 2012

Le **Législatif communal** (l'assemblée primaire) a décidé lors de son assemblée du 11 décembre 2006 en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976 : **indexation à 160** %.

- Coefficient applicable aux taux prévus : 1,2.
- Montant de l'impôt personnel : Fr. 20.--.
- Montant de la taxe sur les chiens : Fr. 120.--.

Les taux d'intérêts suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Etat pour 2012 :

Intérêts moratoires : 3,5%.
Intérêts de remboursement : 3,5 %.
Intérêts compensatoires : 3,5 %.
Intérêts rémunératoires : 0,5 %.

Pour les versements anticipés, le Conseil municipal peut décider l'octroi d'un intérêt rémunératoire qui au maximum ne dépassera pas celui décidé par le Conseil d'Etat selon art. 193 al. 2 LF (2010: max. **0.5%**).

Le Conseil municipal décide de maintenir l'indexation, d'accepter de communiquer ces décisions fiscales et a pris connaissance des taux d'intérêts.

<u>Projet de défense contre les chutes de pierres "Bertheux" - Adjudication fourniture de filets</u>

Le Conseil municipal décide d'adjuger la fourniture à l'entreprise Geobrugg AG, pour le montant, après corrections, de Fr. 88.079,79 TTC.

Locaux scolaires de Morgins - Engagement d'une auxiliaire de nettoyage

Suite à la mise en soumission pour ce poste, une seule offre nous est parvenue.

Le Conseil municipal décide d'engager Mme Nathalie Jeandet au poste d'auxiliaire de nettoyage de l'école de Morgins.

Archives - Engagement d'une assistante documentaliste

Pour le poste des archives nous avons auditionné MIle Célia Bertagna, de Monthey, seule candidate ayant la formation d'assistante documentaliste.

Le Conseil municipal décide d'engager au 1er janvier 2012, pour le poste à 10 % d'assistante documentaliste aux archives, Mlle Bertagna.

Salle de la Jeur à Morgins - Contrat d'entretien matériel de gymnastique

Le Conseil municipal décide, pour des raisons de sécurité, de signer un contrat d'entretien annuel.

<u>Crèche-garderie Le Parachute - Engagement d'une éducatrice de la petite enfance diplômée</u>

Le Conseil municipal décide d'engager au 1er janvier 2012 Mme Marie-Clotilde Hernach au poste à 25 % d'éducatrice de la petite enfance diplômée.

<u>Crèche-garderie Le Parachute - Liste des auxiliaires remplaçantes</u>

Pour compléter la liste des auxiliaires remplaçantes pour la crèche-garderie le Parachute.

Nous avons retenu 3 candidates à savoir : Mmes Jacquemin Christèle de Troistorrents, Marclay Joëlle de Troistorrents et Monnet Françoise de Collombey.

Le Conseil municipal accepte cette nouvelle liste de remplaçantes.

<u>Aménagement places de parc Bellevue/Plan.-Proz Morgins - Modification partielle du PAZ - Adjudication honoraires</u>

Offre de prestations et d'honoraires de ALPA Sàrl pour la modification partielle d'affectation des zones à Morgins, pour un montant de 7.000.-- TTC..

Le Conseil municipal adjuge l'offre, de gré à gré, au bureau ALPA Sàrl.

<u>Demande d'aménagement d'un remblai parcelle 1326 à Morgins - Modification partielle</u> du PAZ

Demande de soutien de Monsieur Florian Bellon suite au refus d'autorisation de construire transmis par le secrétariat et police des constructions du canton du Valais.

La solution suggérée par le service des forêts et du paysage en page 3/5 du document joint : modification partielle du plan de zone pilotée par la commune afin d'étendre la zone de dépôt de matériaux de la parcelle 1328.

Le Conseil municipal est favorable à une modification de zone dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle décharge. Une vision locale devra être prévue avec tous les services concernés.

ISLM SA - Comptes 2010 et assemblée générale

Prise de connaissance des comptes 2010 en fichier attaché qui se bouclent avec un déficit de Fr. 134.726,54 et du procès-verbal de l'assemblée générale.

Le Conseil municipal a pris connaissance des comptes 2010 des ISLM SA et du procès-verbal de l'assemblée générale.

Demande d'autorisation d'exploiter "Le Crystal Pub" à Morgins

Demande présentée par Mme Pauline Charles, domiciliée à Morgins.

Heures d'ouverture : 08h30 à 01h00.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Demande d'autorisation d'exploiter le "T-Bar" à Morgins

Demande présentée par M. Peter Gutknecht, domicilié à Morgins.

Heures d'ouverture : 08h00 à 24h00 du lundi au jeudi;

08h00 à 01h00 du vendredi au dimanche.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Demande d'autorisation d'exploiter le bar "M3S" à Morgins

Demande présentée par Mme Clare Sigg, domiciliée à Morgins.

Heures d'ouverture : 08h00 à 22h00 du lundi au dimanche.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Service officiel de la curatelle

Avec l'entrée en vigueur prochainement du nouveau droit de la tutelle, chaque commune ou groupement de commune devra disposer d'un service officiel de la curatelle. (Service de tuteurs professionnels).

La convention déjà existante avec le Service de la Tutelle officielle de Monthey, qui fonctionne à satisfaction, mais pour un nombre limité de cas.

L'opportunité de pouvoir profiter d'une augmentation de poste auprès de ce service et ainsi créer un poste à 100%.

Cette convention permet de répondre à une obligation légale, de manière relativement simple et bien moins onéreuse que si nous devons créer de tels postes pour les 3 communes.

Cette manière de faire présente de nombreux avantages, parmi eux, le remplacement en cas d'absence de longue durée (vacances, accident, maladie, service militaire, ...)

Le Conseil municipal accepte de conclure une nouvelle convention selon les termes et le prix proposés par la Commune de Monthey, via son service de la Tutelle Officielle.

Dépôt militaire - Parcelle N°1987 "Pied-de-Scex" - Achat

Correspondance du 05.12.2011 du département fédéral de la défense pour l'achat de cette parcelle de 59 m2, y compris un abri de 15 m2, pour le prix de Fr. 500.--. Cette somme ainsi que le transfert de propriété avaient déjà été acceptés en 2002.

Le Conseil municipal accepte l'achat de cette parcelle N°1987.

Activité de Frédéric Bellon au service des eaux

Le réseau d'eau communal nécessite des activités ponctuelles d'entretien, de préparation et de nettoyage.

En séance du 02.05.2011, le Conseil municipal a décidé de nommer un adjoint responsable de la gestion du réseau d'eau communal en la personne de Frédéric Bellon.

Le Conseil municipal accepte de libérer Frédéric Bellon d'environ 20% de son activité des travaux publics.

<u>Projet de défense contre les chutes de pierres "Bertheux" - Adjudication pose de filets</u> parepierres

Tableau d'ouverture des soumissions du 14.12.2011.

Le Conseil municipal adjuge la fourniture à l'entreprise MTM+Gianinetti, pour le montant de Fr. 164.004,48 TTC.

<u>Projet de défense paravalanches "Bas-Vièze / Pierre-du-Four" - Adjudication</u> fourniture de bois pour râteliers paravalanches

Proposition d'adjudication, accompagnée du tableau d'ouverture des soumissions.

Le Conseil municipal adjuge la fourniture à l'entreprise Ecovalbois, pour le montant, après corrections, de Fr. 292.073,45 TTC.

<u>Danger lié aux crues et laves torrentielles : Offre d'honoraires pour la réalisation d'un plan d'alarme et d'intervention d'urgence - Adjudication</u>

Offre d'honoraires du bureau François-Xavier Marquis du 09.11.2011 d'un montant de Fr. 38.648,10, TTC.

Le principe de gré à gré a été accepté en séance de Conseil du 17.05.2010.

Le Conseil municipal décide d'adjuger l'étude au bureau François-Xavier Marquis Sàrl.

Liste des actes de défaut de biens au 31.12.2011 (montants irrécupérables)

Montant total des ADB et autres pour 2011 : Fr. 96.973,40.

Le Conseil municipal décide d'annuler les montants figurant sur cette liste.

Projet de partenariat éolien - Accords du propriétaire pour la rétribution à prix coûtant

Correspondance de Romande Energie demandant de signer 11 accords nécessaires à la rétribution à prix coûtant du courant injecté.

Le Conseil municipal accepte de signer ces accords.

<u>Financement phase de planification au projet de développement régional "valorisation</u> de la filière lait du val d'Illiez"

Prise de connaissance des documents résultant de l'appel d'offre concernant le PDR du val d'Illiez. Le Conseil municipal accepte l'offre du bureau Repetti Sàrl concernant la première phase du projet qui est de Fr. 297.561.-- d'où un montant à charge de chaque commune de la vallée de Fr. 19.800.--.

Commission parking

Le Conseil municipal décide d'adjuger l'étude de prévention incendie au bureau Richard Conseils Sàrl à Vaulruz.

Tableaux interactifs pour les classes du CO et primaires

Il s'agit de poursuivre l'équipement en TBI des classes du CO (2 tableaux) et du primaire (1). Ces montant ont été inscrits dans les investissements 2012.

Le Conseil municipal décide de commander cet équipement en TBI, de gré à gré, à CX Print, Chamoson.

<u>Projet de construction bâtiment pour sociétés à Fayot - Adjudication travaux de</u> forages et choix de la variante chauffage

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de forages à l'entreprise la meilleur marché, soit TECFOR SA, pour le montant de Fr. 9.552,60 TTC et de choisir la solution à pellets.

Route de Savolaire

La route qui mène à la buvette de Savolaire est une route agricole qui passe sur plusieurs propriétés. Le Conseil municipal n'accepte pas le principe de reprise de cette route.

<u>Projet de défense paravalanches "Bas-Vièze / Pierre-du-Four" - Adjudication pose râteliers en bois paravalanches</u>

Le Conseil municipal décide d'adjuger ces travaux à l'entreprise MTM Maret, pour le montant de Fr. 998.915,80 TTC.

Table panoramique de la Pointe de Bellevue

Devis établi par M. Pilière du bureau Cheminfaisant-signalétique concernant la table d'orientation de la Pointe de Bellevue.

Le Conseil municipal accepte le devis qui s'élève Fr. 14.367.-- y compris les frais d'expédition.

Société de Développement de Troistorrents - Comptes 2009-2010 et 2010-2011

Le Conseil municipal approuve les comptes 2009-2010 et 2010-2011 qui se bouclent respectivement avec un déficit de Fr. 5.957,03 et un bénéfice de Fr. 3.965,55.

Etude route de Promailleux - Adjudication mandat

Le Conseil municipal décide d'adjuger dans un premier temps l'étude préliminaire à CEP Sàrl, pour le montant de Fr. 16.141.-- TTC.

Commission constructions - Amendes

Le Conseil municipal approuve la liste de notification des amendes de constructions.

Hébergement des requérants d'asile en Valais

Correspondance reçue du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration.

Le Conseil municipal décide de répondre par la négative à la demande étant donné que tous les types de structures évoqués dans la correspondance sont utilisés à des fins touristiques. En outre, notre territoire ne comprend malheureusement que très peu de biens immobiliers à louer, ceux-ci faisant même défaut aux propres habitants de notre commune.

Avenant au règlement du cimetière

Le nouveau colombarium va commencer à recevoir les premières urnes, la signalétique des plaques doit être cadrée. Nous avons prévu un avenant au règlement du cimetière.

Le Conseil municipal accepte l'intégration de l'avenant au règlement actuel.

Changement d'affectation parcelles en zone ferroviaire

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du groupe de travail et la décision d'envoi d'une demande écrite aux TPC au sujet du secteur en ligne ferroviaire.

Fusion SEBV et SECVI

Présentation par une délégation de Romande Energie SA concernant la fusion de la SEBV et la SECVI.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter le principe de la fusion;
- d'accepter le principe de la fusion simplifiée;
- d'attendre 2013 avant de décider l'achat d'actions supplémentaires.

Commission agricole

Le Conseil municipal désire avoir l'avis de la commission bourgeoisiale sur la proposition de réduire le prix des loyers de 50 %, vu qu'elle demande de rentabiliser au mieux les biens de la Bourgeoisie, ceci en prévision de l'élaboration du budget 2013.

Soumissions - Auto-déclaration/Confirmation du soumissionnaire

Correspondance reçue de l'Association valaisanne des entrepreneurs.

Le Conseil municipal accepte de mentionner systématiquement que la CN 2008 s'applique dans son intégralité et de l'annexer aux soumissions.

PPE La Cure - Comptes 2011 et budget 2012

Le Conseil municipal accepte les comptes 2011 qui se bouclent avec un bénéfice de Fr. 1.898,50 et le budget 2012 dont les produits et les charges sont équilibrés.

<u>Projet de construction bâtiment pour sociétés à Fayot - Déplacement conduite égouts Val d'Illiez-Troistorrents</u>

Nous avons demandé une offre au bureau Jean-Michel Vuadens pour le déplacement de la conduite principal de la vallée afin de pouvoir construire le bâtiment pour sociétés à Fayot.

Après vérification, le déplacement de ladite conduite est à nos frais selon convention entre les parties. Le Conseil municipal décide d'adjuger le mandat d'ingénieurs au bureau Jean-Michel Vuadens pour le montant de Fr. 9.000.-- HT.

Aménagement places de parc Bellevue/Plan.-Proz Morgins - Rapport bruit

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'analyse des nuisances sonores par le bureau d'ingénieurs Transportplan démontrant que le projet de parking de Plan Proz respecte les exigences en matière de "bruit".

Concept de mobilité Morgins

Considérant :

- l'avis unanime des membres du groupe de travail que quelque chose doit être fait à Morgins pour la prochaine saison hivernale (2012 2013) ;
- leur acceptation du principe de créer une place centrale conviviale et de la libérer du trafic de transit et du stationnement de longue durée ;
- la nécessité de mettre en place un nouveau plan de signalisation routière conforme aux objectifs, avec le double sens sur la route cantonale (selon situation actuelle en été), la mise en zone 30 du centre du village et la mise en zone de rencontre de la place du village, tout en maintenant la possibilité de circuler sur cette place ;
- la nécessité de réaliser un aménagement minima de la place, accompagné d'animations pour sa mise en valeur ;
- la possibilité de faire un bilan en fin de saison 2012 2013 sur le choix définitif du mode de circulation sur la route cantonale (double sens permanent ou sens unique en période hivernale) et de la fermeture en haute saison de la place centrale, sans remettre en cause globalement le nouveau plan de signalisation ;
- les délais nécessaires pour respecter les procédures.

Le Conseil municipal accepte :

- le principe de modification du plan de signalisation routière pour la mise en place du nouveau concept pour l'hiver 2012 -2013, afin de permettre une décision définitive suite aux expériences qui seront faites;
- l'échéancier proposé, en tenant compte des possibilités de validation ou de refus du Conseil lors des différentes étapes (après l'information publique, avant l'adjudication des travaux).

<u>Travaux de sécurisation secteur "Cergnat" et "Biéro" à Morgins - Choix du bureau d'ingénieurs</u>

Le canton procède selon l'attribution de gré à gré pour ce genre de travaux et le montant pour l'attribution selon ce principe, pour les services, est de Fr. 150.000.--.

Le montant approximatif des deux études est de l'ordre de Fr. 80.000.--.

Le Conseil municipal accepte l'idée du gré à gré et mandate le bureau d'ingénieurs Kurmann & Cretton SA à Monthey pour l'étude des 2 zones.

Le Secrétaire :